



## CTPC du 9 juillet 2009

**Délégation CFDT** : Christiane JOHO, Gérard LANG et Christian CHAMOREAU, titulaires, et Anne COULOMBE, experte.

L'administration a convoqué dans la précipitation un CTPC exclusivement consacré à l'examen du projet de décret relatif à l'organisation des DIRECCTE.

Cette même semaine, les CTPC et CTPM concernés par ce décret ont aussi été consultés.

*Ne perdant pas ses mauvaises habitudes*, l'administration a ajouté, la veille du CTPC, à l'ordre du jour et pour information, un projet d'arrêté modifiant l'organisation et les attributions de la DGAFP.

### Projet de décret relatif à l'organisation des DIRECCTE

Déclaration liminaire CFDT en ligne sur notre site.

En réponse à la **CFDT**, M. GAUTIER, chef de service, a répondu que le budget des DIRECCTE sera composé des 5 programmes impactés et que les agents resteront gérés par leur direction d'origine.

Par conséquent, les personnels administratifs de statuts administration centrale resteront gérés par la DPAEP, les personnels techniques de statuts industrie par la DGCIS.

L'aspect ressources humaines sera discuté en septembre avec les fédérations syndicales afin d'élaborer une charte de gestion ministérielle.

**La CFDT et les autres organisations syndicales présentes ont voté contre ce projet.**

10 juillet 2009